

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 31 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture

NOR : MICB1933005A

Par arrêté du ministre de la culture en date du 31 décembre 2019, est autorisée au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture, dans les métiers et la spécialité suivants :

- métiers de la céramique, spécialité « céramique ».

Le concours est ouvert dans les étapes de production suivantes :

- préparation des pâtes ;
- moulage - reparage ;
- émaillage ;
- peinture ;
- dorure - filage.

Le nombre total de postes offerts à ce concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture est fixé à 5.

Les postes sont répartis entre les étapes de production ouvertes au concours de la façon suivante :

- préparation des pâtes : 1 poste ;
- moulage - reparage : 1 poste ;
- émaillage : 1 poste ;
- peinture : 1 poste ;
- dorure - filage : 1 poste.

Le candidat choisit, lors de son inscription, l'étape de production sur laquelle il souhaite passer l'épreuve pratique d'admission parmi celles ouvertes au concours.

Les candidats devront s'inscrire par internet du 9 janvier 2020, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 13 février 2020, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture, à l'adresse suivante : <http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Technicien-d-art> ;
- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au Service inter académique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Concours externe de technicien d'art de classe normale en précisant la spécialité - 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Les candidats au concours externe non-inscrits par voie électronique doivent envoyer, par voie postale, le formulaire d'inscription annexé au présent arrêté dûment complété et signé, à l'adresse suivante : Service inter académique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G201 -

Concours externe de technicien d'art de classe normale en précisant la spécialité - 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 13 février 2020, minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi), l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Les candidats inscrits au concours externe, par voie électronique, doivent constituer un dossier administratif composé des pièces suivantes :

- la copie de leur diplôme attestant qu'ils sont titulaires d'un baccalauréat, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 ;
- un document officiel avec photographie justifiant leur appartenance à la nationalité française ou à l'un des Etats-membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité) ou tout autre document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ou de l'un des Etats-membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (condition à remplir au plus tard à la date de la 1^{re} épreuve écrite d'admissibilité soit le 5 mai 2020).

L'ensemble de ce dossier administratif doit être téléversé dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 28 février 2020, avant minuit, heure de Paris (heure de téléversement faisant foi).

En cas d'impossibilité de téléverser, les candidats pourront transmettre leurs documents par voie postale au Service inter académique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Concours externe de technicien d'art de classe normale en précisant la spécialité - 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

L'épreuve écrite d'admissibilité de ce concours se déroulera le 5 mai 2020 en région parisienne et en outre-mer.

Les épreuves orales d'admissibilité de ce concours auront lieu à partir du 25 mai 2020 en région parisienne.

Le défaut de réception des convocations pour les candidats à chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non réception des convocations quinze jours avant la date de chacune des épreuves, il appartient aux candidats de prendre contact avec le service inter académique des examens et concours et/ou le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture en charge de l'organisation de ces concours.

Les convocations des candidats seront uniquement disponibles dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes documents ».

La nomination des jurys fera l'objet d'un arrêté ultérieur du ministre de la culture.

ANNEXE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SESSION 2020

Formulaire, à faire parvenir au Service inter académique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Concours externe ou interne de technicien d'art de classe normale en précisant la spécialité - 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 13 février 2020, avant minuit, heure de Paris (cachet de la poste faisant foi).

IDENTIFICATION	COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom(s) : Date de naissance : Code postal et ville de naissance (Précisez l'arrondissement et le pays si nécessaire) :	Téléphone fixe : Téléphone mobile : Adresse électronique :
ADRESSE D'EXPÉDITION PRINCIPALE ET PERMANENTE	
Résidence, bâtiment : N° : Rue : Code postal (avec arrondissement si nécessaire) : Commune de résidence : Pays :	

Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.

CHOIX DU CONCOURS

 Concours externe : Métiers de la céramique, spécialité « céramique »

Étape de production choisie (un seul choix possible) :

 Préparation des pâtes Moulage - reparage Émaillage Peinture Dorage - filage

NB : Conformément au V de l'annexe 2 de l'arrêté du 26 février 2014 modifié, le candidat choisit, lors de son inscription, l'étape de production sur laquelle il souhaite passer l'épreuve pratique d'admission parmi celles ouvertes au concours.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mon épreuve écrite d'admissibilité : oui nonJe souhaite bénéficier d'aménagements pour mes épreuves orales d'admissibilité : oui nonJe souhaite bénéficier d'aménagements pour mon épreuve pratique d'admission : oui nonJe souhaite bénéficier d'aménagements pour mon épreuve d'admission de dessin : oui non*Si oui, le candidat devra fournir des documents justificatifs au SIEC.*

Je soussigné(e), NOM _____ PRÉNOM _____

sollicite l'autorisation de subir les épreuves du présent recrutement.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et que j'ai eu connaissance des conditions générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières à ce recrutement pour lequel je demande mon inscription.

A....., le

Signature du candidat :***Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.***